

Assemblée communale de Mont-Vully
du 26 septembre 2017 à 20 h 00 à la Jordila

C'est en présence de 96 personnes que M. P.-André Burnier, syndic, ouvre et préside cette assemblée communale.

La presse est représentée par : Le Murtenbieter M. Manning, Le Freiburger Nachrichten, M. Wirz et la Liberté, Mme Rouleau.

Personnes excusées : Mme & M. Alice & Daniel Bischoff, Mme Corinne Fankhauser et M. Dominique Chervet.

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no. 36 du 8.09.2017, par affichage aux piliers publics et par envoi de tous-ménages. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'assemblée est déclarée valablement constituée. Notre syndic précise encore que, pour faciliter la rédaction du procès-verbal de cette assemblée, les débats seront enregistrés.

Scrutateurs : MM. Blandine Javet et M. Walter Fürst

Nombre de personnes habilitées à voter : 96, majorité : 49

Tractanda de l'assemblée

1. Procès-verbal de l'assemblée du 2 mai 2017 (il ne sera pas lu, mais il peut être consulté au bureau communal ou sur notre site Internet : www.mont-vully.ch)
2. Règlement relatif à la gestion des déchets, approbation
3. Règlement scolaire communal, approbation
4. Zone industrielle à Sugiez
 - 4.1. Attribution d'un droit de superficie à l'entreprise Buess SA de Morat
 - 4.2. Construction de collecteurs EU + EC en zone industrielle
5. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 2 mai 2017

Ce procès-verbal a été mis en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal. Personne n'ayant de remarques à formuler, il est approuvé à mains levées, sans avis contraire.

2. Règlement relatif à la gestion des déchets, approbation

Avec la fusion des communes au 01.01.2016, une adaptation des règlements doit être faite. C'est non seulement une mise à jour des règlements actuels, mais également une adaptation par rapport aux nouvelles prescriptions cantonales et fédérales. Par le biais d'une projection, M. François Petter nous détaille les différents points du règlement, dont les termes ont été adaptés. Il nous explique également la feuille des tarifs et les coûts d'élimination. Il parle également du règlement des déchetteries. Sur fond d'interview, il nous donne tout d'abord les appréciations d'un habitant du secteur du Haut-Vully, puis celles d'un habitant du secteur du Bas-Vully et enfin il se met à la place d'un chef d'entreprise confronté à la gestion des déchets. Il en ressort que chacun y trouve son compte et s'estime satisfait du nouveau règlement, étant donné que les habitants de la commune peuvent choisir une des deux solutions proposées pour l'élimination des déchets ménagers. Les déchetteries sont également accessibles aux entreprises de la commune, moyennant la signature d'une convention. Il nous précise encore que la commune a engagé M. Matthieu Waeber de Cournillens pour la gestion de nos déchetteries à raison de 40 % de temps de travail, avec entrée en fonction au 01.10.2017.

Questions :

Janne N. Javet *Il fait référence aux maximas définis pour les tarifs et demande si ceux qui sont mentionnés dans l'article 23 sont concernés également ou s'ils doivent repassés devant l'assemblée en cas de modification ?*

F. Petter *Il lui confirme que si les maximas de l'article 23 devaient changer, ils seront décidés par l'assemblée.*

- Eric Simonet *Il constate qu'il y aura des systèmes différents dans la commune et aurait souhaité qu'ils soient harmonisés. Il souhaite savoir si l'un ou l'autre système coûtera plus cher à la commune ?*
- F. Petter *Il précise que les coûts des déchets seront couverts à 100 % par les utilisateurs, donc pas de frais supplémentaires pour la commune.*
- P.-A. Burnier *Il relève la bonne présentation faite par M. Petter et précise que les systèmes mis en place seront évolutifs et, que si nécessaire, des adaptations pourront se faire. On aura un règlement adapté aux besoins actuels de la commune.*
- Gilbert Gaillet *Il souhaite connaître les différents prix que chaque citoyen devra payer en fonction des déchets à éliminer.*
- F. Petter *Il donne lecture des montants de prise en charge des déchets mentionnés sur la liste des tarifs, qui est annexée au règlement.*
- P.-A. Burnier *L'objectif de cette feuille de tarif est d'avoir des montants maximums définis, afin de laisser une autonomie au Conseil communal pour une éventuelle adaptation, sans devoir repasser en assemblée communale. Il relève l'obligation légale de couverture des coûts et précise que la commune n'a pas l'objectif de faire du bénéfice sur la gestion des déchets. Il rappelle également que notre règlement est basé sur le règlement type proposé par les instances cantonales.*

Vote de l'assemblée : Les citoyens présents acceptent à la majorité évidente et sans avis contraire ce nouveau règlement sur les déchets, ainsi que la feuille des tarifs. Il remercie l'assemblée pour ce vote positif et relève l'important travail effectué par les membres de la commission des déchets et par M. François Petter afin de pouvoir vous présenter ce règlement harmonisé.

3. Règlement scolaire communal, approbation

En raison de la nouvelle loi scolaire du 09.09.2014, entrée en vigueur au 1.08.2015, le règlement scolaire communal n'est plus d'actualité et doit être adapté. Il est à noter qu'avec la fusion des communes du Bas et du Haut-Vully, les règlements datant de 1989 devaient de toute manière être revus. C'est Mme A.-Claude Javet qui nous détaille les principaux changements intervenus, notamment la participation financière des parents en cas de changement de cercle scolaire, les jours de congés hebdomadaires, les transports scolaires et la mise en place d'un conseil de parents.

Questions :

- M. Staehli *Il souhaite connaître la raison pour laquelle il n'y a pas de subventions pour les transports scolaires ?*
- A.-C. Javet *Elle précise qu'avant c'était l'Etat qui prenait en charge les transports scolaires et que maintenant ce sont les communes qui doivent gérer les transports scolaires. En contrepartie, l'Etat prend en charge les fournitures scolaires pour les enfants.*

Vote de l'assemblée : Les citoyens présents approuvent ce nouveau règlement scolaire à la majorité évidente et sans avis contraire.

4. Zone industrielle à Sugiez

4.1. Attribution d'un droit de superficie à l'entreprise Buess SA de Morat

Après l'achat du terrain en zone d'activités, le Conseil communal a reçu plusieurs demandes d'intéressés pour acquérir une partie de cette parcelle. L'entreprise Buess SA, qui compte une quinzaine d'employés, est active dans le travail de la pierre naturelle. Elle souhaite obtenir une surface de 4'000 m² de terrain, situé en face de l'entreprise VAC STAR. C'est M. David Noyer qui nous présente ce projet, par le biais d'un plan et qui propose à l'assemblée d'accorder un droit de superficie, pour une durée de 50 ans, au prix de Fr. 5.- le m² par année, à l'entreprise Buess. Il précise encore qu'il restera environ 6'000 m² de zone d'activités libre dans ce secteur. Avant de donner la parole aux citoyens ; M. Noyer nous présente également le point 4.2.

M. Burnier précise que les points 4.1 et 4.2, bien que présentés ensembles, seront votés séparément.

Vote de l'assemblée : Les citoyens présents acceptent le droit de superficie pour 50 ans, au prix de Fr. 5.- le m², proposé pour l'entreprise Buess de Morat, à la majorité évidente, sans avis contraire.

4.2. Construction de collecteurs EU + EC en zone industrielle

En mai dernier, l'assemblée a accepté l'achat d'un terrain en zone d'activités. Pour le rendre utilisable par les entreprises, il est nécessaire de l'équiper et ces travaux sont à la charge de la commune. Deux canalisations d'eau claire et d'eau usée, d'une longueur d'environ 120 m. seront construites. Le montant de ces travaux est estimé à Fr. 300'000.-.

C'est David Noyer qui nous présente le projet prévu par le biais d'un plan de situation et qui propose à l'assemblée d'approuver cet investissement, qui sera financé par les taxes de raccordement.

Questions :

- M. Staehli *Il demande ce qui va se passer si l'entreprise fait faillite ?*
- P.-A. Burnier *Il relève que la commune a déjà été confrontée à cette situation par le passé. Dans le contrat de DDP (droit distinct et permanent), il y a un droit d'emption, mais il tombe en cas de vente forcée (faillite). A ce moment-là c'est la commune qui devrait trouver un arrangement avec l'Office des faillites pour reprendre les éventuels bâtiments qui pourraient se trouver sur ce terrain ; le terrain reste de toute façon en propriété communale si c'est un DDP. Il précise encore que c'est avec un droit de superficie que la commune a le moins de risques.*
- D. Noyer *Il précise que l'entreprise Buess existe depuis 70 ans et que c'est une entreprise sérieuse.*
- G. Petter *Il relève que l'entreprise Buess est établie actuellement à Morat et qu'elle en est incapable de se développer étant donné les problèmes liés à la zone dans laquelle elle se trouve.*
- Eric Simonet *Il demande si l'entreprise Buess de Sugiez sera une succursale de Morat ou si elle va déposer ses papiers dans la commune et quitter Morat ?*
- D. Noyer *Il précise qu'une des conditions du DDP est que la société dépose sa raison sociale dans notre commune. Il relève qu'à Morat, l'entreprise Buess ne peut plus rester dans la zone d'activités où elle se trouve et elle va vendre ses locaux.*
- Janne N Javet *Il demande comment va évoluer le prix défini au départ de Fr. 5.- le m2 pour 50 ans ?*
- P.-A. Burnier *Il confirme qu'une indexation est prévue par rapport au coût de la vie qui va évoluer officiellement. Ce sont les mêmes conditions que dans d'autres DDP déjà signés.*
- Janne N. Javet *Il demande à combien se montent les taxes de raccordement ?*
- D. Noyer *Il précise que les taxes de raccordement sont de Fr. 25.- le m2 par surface de plancher en zone d'activités. Il précise également que les canalisations prévues ne sont pas uniquement pour l'entreprise Buess, mais qu'elles équipent également la parcelle encore libre. Il fait une relation de calcul concernant les rentrées financières des diverses taxes encore à facturer pour cette nouvelle zone.*

Avant de passer au vote pour le crédit d'investissement, notre syndic donne la parole au président de la commission financière pour son rapport sur cet investissement de Fr. 300'000.-.

M. Vincent Guggisberg relève que cet investissement est une suite logique par rapport à l'achat de cette parcelle en zone d'activités. Cette dépense fait partie du plan des investissements prévus entre 2017 et 2021. Il précise encore que le financement de ces travaux est prévu par l'encaissement des taxes de raccordement. Dès lors, la commission financière donne un préavis favorable à cet investissement.

Vote de l'assemblée : Les citoyens présents approuvent la construction de ces collecteurs en zone d'activités, d'un montant de Fr. 300'000.-, à la majorité évidente et sans avis contraire.

5. Divers

1. **Démission d'Yves Gaillet au sien du Conseil communal**

Notre syndic nous fait part de la démission de M. Gaillet au sein du Conseil communal pour le 31.12.2017 et informe l'assemblée qu'une élection complémentaire aura lieu le dimanche 26.11.2017. Le dépôt des listes est à faire d'ici au lundi 16.10 à 12 h 00. Cette élection ne concerne que le cercle électoral du Haut-Vully selon les termes de la convention de fusion établie en 2015.

2. **Harmonisation des règlements communaux.**

P.-André Burnier précise que dans la convention de fusion, il a été mentionné que les règlements communaux devaient être harmonisés dans les 2 ans après la signature de celle-ci. Il restera

encore les règlements de l'eau potable et celui de l'épuration à adapter. Cela sera fait dans le courant de l'année 2018.

3. Cabines téléphoniques de Swisscom

André Kaltenrieder nous informe que Swisscom a annoncé le démantèlement d'une partie des cabines téléphoniques. Pour notre commune, il y en a 3 qui seront mises hors service d'ici le 01.01.2018 ; une à Sugiez, une à Môtier et une à Lugnorre.

P.-André Burnier précise qu'à partir du 01.01.2018, Swisscom n'a plus d'obligation légale de maintenir les cabines téléphoniques publiques.

4. Parking de Nant, à côté de l'école

André Kaltenrieder informe l'assemblée que des travaux de réfection sont prévus sur ce parking durant les semaines de vacances d'automne de l'école .

5. Bassin de recrutement du GYB

A.-Claude Javet remercie tout d'abord les membres de la commission scolaire pour leur soutien tout au long de l'année pour l'organisation de différentes manifestations ou camps. Elle nous fait part ensuite des problèmes liés aux transports scolaires en direction de Payerne. En fonction de cette nouvelle situation, le Conseil communal a pris la décision de demander de pouvoir sortir du bassin de recrutement du GYB. Nous sommes actuellement dans l'attente d'une réponse de la part des instances cantonales fribourgeoises et vaudoises.

Questions :

M. Staehli *Il demande pour quand est prévu ce changement ?*

A.-Claude Javet *Elle précise que ce n'est pas pour cette année encore et qu'elle souhaite ce changement pour la prochaine rentrée scolaire.*

P.-André Burnier *Il précise que, pour le moment, ce n'est qu'une demande adressée à la Direction de l'Instruction publique et que ce sont les 2 Conseils d'Etat qui doivent se déterminer.*

Eric Simonet *Il fait part à l'assemblée qu'à l'époque de la première décision d'adhérer à ce bassin de recrutement, étant député, il avait demandé comment cela se passait si l'on voulait quitter ce bassin de recrutement pour Fribourg, Mme la Conseillère d'Etat avait répondu que les communes étaient finalement libres de choisir ; cela avait dû être protocolé dans les débats d'alors.*

M. Staehli *Il pense que l'avis de la population pourrait également être un argument en faveur de la demande faite.*

G. Petter *Il relève qu'une demande avait déjà été faite avec l'appui de parents, mais estime que, pour le moment, c'est le chemin politique qui est judicieux, avant d'aller plus loin.*

5. Travaux de la route cantonale Môtier - Sugiez

Michel Droz nous donne quelques explications au sujet des travaux entrepris et qui vont se poursuivre, tout d'abord dans le secteur de Bel-Air, où la route sera complètement fermée et qu'une déviation sera mise en place entre le 16.10 et le 03.11. A la suite, le tronçon Praz – Nant sera entrepris. Il demande aux propriétaires riverains d'être tolérants, ainsi qu'aux usagers de la voie publique. Il nous détaille encore le concept de circulation qui sera mis en place. Il précise encore que si des propriétaires bordiers de la route souhaitent faire part de problème, ils peuvent se rendre aux séances de chantier fixées tous les mardis à 13 h 30.

P.-André Burnier estime que si l'on veut avoir de belles routes, il faut aussi être tolérant vis-à-vis des travaux et des inconvénients qui en découlent.

Eric Lesseigne *Il demande s'il y a encore d'autres tronçons prévus par la suite ?*

M. Droz *Il oriente l'assemblée sur les différentes étapes qui seront entreprises jusqu'à Sugiez. Il y aura plusieurs tronçons qui seront entrepris simultanément.*

Pilippe. Sieber *Il rappelle au Conseil communal qu'il attend toujours sur la réalisation du trottoir entre Môtier et Lugnorre et souhaite que la place de la Gravière soit remise en état.*

M. Droz *Il précise que le trottoir Môtier – Lugnorre est prévu dans les plans d'investissements et le projet sera présenté en assemblée d'automne 2018.*

- P.-A. Burnier Il relève qu'un crédit d'investissement pour l'étude a déjà été voté et que celle-ci est en cours de réalisation. Cela fait partie du plan financier établi par la commune.
- A. Kaltenrieder Il relève que la place de la Gravière sera refaite, mais qu'il y a une priorité actuellement pour refaire la place de jeux à l'école de Lugnorre et qu'il faut faire avec les budgets à disposition.
- Mélanie Volery Elle demande quand va être aménagée cette place de jeux à l'école ?
- A. Kaltenrieder Il relève que les containers sont maintenant démontés et que lors de l'assemblée des investissements en décembre prochain, il y aura des décisions à prendre à ce sujet.
- P.-André Burnier Il rappelle à l'assemblée que la commune est une collectivité publique et qu'il y a certaines choses à respecter pour arriver à une décision. Dans le privé, les décisions sont prises assez rapidement, mais pour une collectivité publique les projets sont planifiés et il y a des priorités, en fonction des moyens financiers.
- Caroline Sigris Elle informe le Conseil communal qu'au chemin de Vau-de-Cour et au chemin des Vignes, les candélabres sont allumés toute la nuit et propose de faire une extinction temporaire comme c'est le cas dans d'autres secteurs de Lugnorre.
- A. Kaltenrieder Il prend note de cette remarque et un contrôle va être fait dans le secteur concerné.
- Cyrille Gaillet En rapport aux travaux de la route cantonale à Praz, il craint que des véhicules empruntent la route derrière le Mont et que cela engendre des problèmes. Il souhaite que des contrôles soient effectués.
- P.-A. Burnier Il relève que rien n'a été prévu, mais qu'il faut de la tolérance durant cette période pour les quelques voitures qui pourraient emprunter des secteurs non autorisés. Si cela devenait trop important, on pourrait alors prendre des mesures.
- Cédric Guillod Il propose un autre itinéraire de déviation lors des travaux dans le secteur de Bel-Air et relève qu'avec le parcage dans ce secteur, il y aura pas mal de problèmes.
- M. Droz Cette solution a été envisagée, mais elle n'a pas été retenue du fait de la largeur de la route. Il n'y avait pas possibilité de faire autrement que ce qui est prévu dans ce secteur.
- Eric Lesseigne Il relève les enfants de 5 H qui habitent de l'autre côté du pont, depuis la rentrée scolaire d'août, ne peuvent plus prendre le bus scolaire et estime qu'il y a déjà eu quelques petits problèmes ; il souhaite qu'il n'y ait pas de plus gros problèmes liés au trajet à faire en vélos par ces enfants. Il aimerait avoir l'opinion de la commune sur ce sujet.
- A.-Claude Javet Elle précise que cette décision a dû être prise étant donné que le bus est en surcapacité avec les 5 H. Auparavant, il y avait une solution avec le bus TPF, mais comme les horaires ont changé cela n'est plus possible. Il n'y a actuellement aucune autre possibilité.
- Eric Lesseigne Il estime qu'il a des solutions, notamment en dédoublant le bus. Il souhaite qu'il n'y ait pas de gros pépins par rapport à ces trajets en vélos. Il rappelle que la construction des bâtiments près de la gare va encore apporter plus de difficultés.
- A.-Claude Javet Lorsqu'il n'y a pas d'alternance chez les petits, il y a 92 élèves sur une capacité du bus à 94. Si le bus est en surcapacité et qu'il y a un accident il y a aussi un gros souci de ce côté-là. Le problème des travaux actuels sur la route n'arrange rien à la situation actuelle. Elle précise que ces problèmes ne sont pas pris à la légère et que la commune essaie de trouver des solutions satisfaisantes.
- M. Droz Il relève que la direction des travaux pour la route cantonale étudie actuellement une solution pour détourner les cyclistes par la route communale. Des pancartes d'information devraient être posées prochainement..
- Eric Lesseigne Le problème est plus conséquent pour le passage du pont.
- M. Droz Il précise qu'une demande a été faite au niveau du Canton pour marquer une piste cyclable sur le pont, mais que celle-ci a été refusée.
- Natacha Benoît Elle propose de mettre un bus supplémentaire jusqu'à Lugnorre. Elle relève que les enfants de 5 H n'ont pas eu de cours pour les vélos et relève la dangerosité près de l'école si les parents amènent leurs enfants en voiture. Elle pense également aux problèmes liés à la neige en hiver.
- A.-Claude Javet L'idée de pouvoir faire une boucle avec le bus sera possible l'année prochaine, mais cette année, avec le bus à deux étages, ce n'est pas possible. Elle rappelle que c'est aussi aux parents d'éduquer leurs enfants par rapport à la circulation routière. Il y a également le pédibus et bientôt le vélo-bus qui sera organisé. Si un parent pouvait accompagner les enfants jusqu'à l'école cela serait aussi une solution.
- Raphael Dubey Il relève que la route de derrière Sugiez (rte des Etreys – Rte du Pavy...) est limitée à 50 Km/h et estime qu'il faudrait passer à une zone 30, afin d'éviter des accidents ou autre.
- M. Droz Plusieurs demandes ont été faites pour différents secteurs de la commune, afin d'abaisser la vitesse de circulation ou de faire une zone 30. Une étude globale va être faite sur l'ensemble du territoire.
- Raphael Dubey Il demande s'il y a également une possibilité d'éteindre les réverbères une partie de la nuit dans le secteur du Bas-Vully, comme c'est le cas dans certains secteurs du Haut-Vully ?
- A Kaltenrieder Les candélabres de Sugiez ne sont pas équipés du matériel pour les éteindre temporairement la nuit. Il faudrait intégrer des modules à chaque candélabre pour pouvoir les éteindre la nuit et cela coûte une

certaines sommes. Il y a actuellement un programme mis sur pied par le Groupe E pour l'adaptation des candélabres. Il précise qu'il est en discussion avec le Groupe E pour une amélioration de l'éclairage sur 5 ans.

Plus personne ne demandant la parole, P.-André Burnier s'excuse encore pour la qualité des slides présentés et promet une amélioration pour le futur. Il adresse des remerciements à ses collègues du Conseil, à l'administration, à la voirie, aux concierges et aux différents membres des commissions qui œuvrent pour le bien de la commune.


Il adresse également ses remerciements aux 3 représentants de la presse présents ce soir.

Il rappelle la prochaine assemblée du budget prévue le 5 décembre prochain à Nant. Il souhaite que la population du secteur du Haut-Vully se mobilise pour l'élection complémentaire prévue en novembre prochain.

Il est 21 h 40 lorsque P.-André Burnier lève l'assemblée, en invitant les personnes présentes à partager le verre de l'amitié et une petite agape.


Le secrétaire : W. Ischi




Le syndic : P.-André Burnier